

MAIRIE DE VERSONNEX

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 02 FEVRIER 2015 à 20 heures 30 en MAIRIE**

**PRESENTS** : J.DUBOUT (Maire) – E.MARTIN - JM.JOANNES – C.CAMPO – S.FILOCHE - F.PERRET –  
 (Adjoints) – E.HEDRICH – N.BLOUQUY - A.LECLERE - P.HEIDELBERGER– C.LATHOUD -  
 JM.CHARREAU - P.CURCIO - G.PERRIER – B.JUILLARD - D.DEVISCOURT

**ABSENTS EXCUSES** : B. DE BENOIST (procuration à JM.CHARREAU) – G.ROUMET

**ABSENTE** : F.GRAND

**1 – Nomination du secrétaire de séance.**

E.MARTIN est nommée secrétaire de séance.

**2 – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12/01/2015**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

**3 – Recomposition du Conseil Communautaire**

Par délibération en date du 5 mars 2013, le conseil municipal a rendu un avis favorable sur l'évolution de la représentativité des communes au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Gex. Sur la base d'un accord amiable, conformément à la loi du 31/12/2012, il a été décidé de majorer de 25 % le nombre de délégués communautaires, soit un total de 66 délégués au lieu de 53. Cela a permis à la commune de Versonnex de bénéficier de 2 délégués titulaires.

Or, en déclarant contraires à la Constitution les dispositions de l'alinéa 2 de l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en ce qu'elles « méconnaissent le principe d'égalité devant le suffrage », le Conseil Constitutionnel dans son arrêt du 20 juin 2014, remet en cause le principe de répartition des sièges au sein des assemblées communales sur la base d'un accord amiable.

Cette décision, du fait de l'annulation des élections municipales de Challex, va devoir être appliquée, au moins temporairement, au conseil communautaire.

Le Conseil communautaire du 26 février 2015 ne devra donc plus rassembler que 53 conseillers titulaires contre 66 actuellement.

Ainsi, le nombre de représentants de Versonnex à la CCPG passe de 2 à 1 titulaire par arrêté préfectoral en date du 13 janvier 2015. Par ailleurs, l'article 3 du même arrêté précise « que les communes représentées par un seul conseiller communautaire titulaire disposent d'un conseiller communautaire suppléant ». Par conséquent, Versonnex disposera donc dans la nouvelle répartition, d'un conseiller communautaire titulaire et d'un suppléant.

Vu l'article L.5211-6-2 et selon les instructions transmises par la Direction Générale des Collectivités Locales du Ministère de l'Intérieur, l'élection des conseillers titulaire et suppléant se fera :

- Parmi les conseillers communautaires sortants
- Au scrutin de liste à un tout
- Sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation.

La répartition des sièges entre les listes est ensuite opérée à la représentation proportionnelle selon la règle de la plus forte moyenne.

Une liste est présentée comme suit : Liste 1 : Jacques DUBOUT – Evelyne MARTIN

*Après avoir voté, le conseil municipal, élit, avec 17 suffrages obtenus pour la liste n° 1 :*

- *Monsieur Jacques DUBOUT, comme délégué communautaire titulaire*
- *Madame Evelyne MARTIN, comme déléguée communautaire suppléante*

JM.JOANNES fait remarquer que si le Sénat ne valide pas le retour aux 66 représentants, les petites communes seront beaucoup moins bien représentées. Par ailleurs, une commune de 600 hab. aurait le même poids qu'une commune de 2200 hab.

JM.JOANNES, JM.CHARREAU et N.BLOUQUY souhaiteraient que soit transmis auprès des députés et/sénateurs ce problème de représentation, pénalisant les petites communes. Le conseil décide de proposer un courrier ou une motion conjointement avec les autres communes concernées.

#### **4 – Débat d’Orientation Budgétaire**

Le maire propose au conseil de procéder à un Débat d’Orientation Budgétaire, présenté par S.FILOCHE, maire adjointe en charge des finances.

Pour information, règlementairement, la tenue du débat d’orientation budgétaire (DOB) est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants, mais rien n’empêche les petites communes de le mener de manière informelle pour une meilleure préparation du budget primitif. Ce débat qui ne donne pas lieu à un vote, a pour but de préparer l’examen du budget. Il participe à l’information des élus et peut également jouer un rôle important en direction des habitants constituant par conséquent un exercice de transparence vis-à-vis de la population.

Le maire invite donc S.FILOCHE, maire adjoint en charge des finances de donner les détails relatifs à ce débat.

#### **Les principales dépenses d’investissement en prévision :**

- Changement des ordinateurs des écoles
- Réfection du carrelage de l’école
- Installation d’un système de micros pour enregistrement des séances de conseil
- Augmentation du budget pour les décorations de Noël
- Achat d’un broyeur pour les services techniques, permettant un travail plus régulier, une récupération des déchets pour paillage des haies (charte zéro pesticide) : environ 5000 €

#### **Les principales dépenses de fonctionnement en prévision :**

- Engagement d’un nouvel animateur
- Augmentation de la valeur faciale des tickets restaurant (de 6 € à 7 €)
- Mise en place d’une police municipale intercommunale : environ 60 000 € (à prévoir peut-être en 2016)

#### **Les principaux projets :**

- Voies vertes Route de Collex Bossy – Chemin Levé – en Bey
- Réfection des fossés route de Villars Dame
- Frais pour étude en vue de l’installation de la maison médicale (achat modules et/ou construction)
- Frais pour étude d’une nouvelle école (déjà budgété l’an passé)
- Réflexion à mener sur une éventuelle participation des parents aux activités TAP
- Dans le cadre des transports : Mise en place d’un bus le samedi matin pour les jeunes qui se rendraient à Genève (en complément du Noctabus)
  - Départ de Bois Chatton à 12 h 30 pour Genève – Retour sur Bois Chatton à 19 h 00
  - Départ de Bois Chatton à 19 h 30 pour Genève – Retour par le Noctabus
  - La compétence relève du Conseil Général pour le financement. JM.JOANNES souhaiterait la gratuité pour les jeunes. Une enquête sera faite pour estimer le nombre de personnes intéressées par ce service.

#### **5 – Vote des 4 taxes communales 2015**

Le maire propose au conseil d’approuver l’état 1259 de notification des taux d’imposition des taxes directes locales pour 2015, à savoir :

- |                            |   |
|----------------------------|---|
| • Taxe Habitation          | 14.72 %                                       |
| • Taxe Foncière (bâti)     | 15.17 %                                       |
| • Taxe Foncière (non bâti) | 57.07 %                                       |
| • CFE                      | 15.92 % (Cotisation foncière des entreprises) |

Il précise que ces taux sont identiques à ceux de 2014.

B.JUILLARD demande pourquoi maintenir ces taux puisque la commune ne semble pas avoir besoin d’argent, vu l’excédent budgétaire constaté. J.DUBOUT explique que cet excédent vient du fonctionnement et qu’il peut être transféré en investissement pour les projets futurs. B.JUILLARD souhaiterait un tableau récapitulatif des taux des autres communes.

***Délibération : vote oui par 16 voix pour et 1 abstention (B.JUILLARD)***

#### **6 – Indemnités du Maire**

Le maire propose au conseil, suite à la commission finances, de baisser le taux de ses indemnités d’élu. Cette baisse, permettant de ne pas dépasser le plafond, entraînera une diminution de ses charges et des charges patronales dont le détail est donné pour information dans le tableau ci-dessous :

Indemnités du Maire	Valeur mensuelle actuelle au taux maxi de 43 %	Valeur mensuelle proposée au taux de 41 %	Différence
Indemnités mensuelles brutes	1634.63	1558.59 €	-76.03 €/mois
<b>Charges patronales mensuelles/annuelles</b>	541.21/mois X 12 = <b>6 494.52 €</b>	61.72/mois X 12 = <b>740.64 €</b>	<b>- 5 753.88 €</b> sur 1 an

**Délibération : vote oui à l'unanimité pour la mise en place de cette disposition à compter du 1<sup>er</sup> mars**

#### **7- Informations du maire dans le cadre de sa délégation en date du 7/04/2014**

Néant

#### **8 - Informations communautaires**

##### Commission Aménagement de l'Espace (JM.JOANNES)

- La démarche pour la mise en place du PLUI est toujours en cours
- La réponse pour la demande de modification du PLU de Versonnex interviendra d'ici 2 mois
- ZAC de Ferney-Voltaire : une première parcelle a été vendue pour l'installation d'un hôtel 4\* et 1 aménagement sportif.

##### Commission Eaux et Assainissement (JM.CHARREAU)

Afin de se prononcer sur le futur mode de gestion qu'elle entend retenir pour l'exploitation de l'eau potable et de l'assainissement (gestion privée - gestion en régie - ou mixte), la CCPG a décidé de réaliser un audit pour une étude comparative des différents modes de gestion. M. Raphoz a exposé les répercussions de l'évolution du taux de change €/CHF sur les budgets Eau Potable et Assainissement.

Pour l'Eau Potable : Environ 1 000 000 m<sup>3</sup> d'eau potable sont achetés dans le canton de Vaud pour un coût de 265000 CHF. L'augmentation s'élève à une dépense supplémentaire de 44 000 €, qui représente 2% des charges réelles d'exploitation (Budget Primitif 2015).

Pour l'assainissement : Actuellement, la redevance d'assainissement appliquée est de 1,315 CHF/m<sup>3</sup> par les Services Industriels Genevois. En prenant cette base pour 2015 avec un change de 1,20, la CCPG aurait dû payer 3 717 000€. Sauf qu'avec le taux à parité égale, la dépense supplémentaire correspond à 743 480 €. Ramenée au prix du m<sup>3</sup>, cela correspond à une augmentation de la redevance d'assainissement à + 15.4%. M. Raphoz précise que cette augmentation ne sera pas appliquée aux usagers en 2015, mais sera assurée à partir des provisions créées ces dernières années. M. Raphoz rappelle que la CCPG a débuté une négociation, il y a une année, de la convention qui la lie avec les Services Industriels Genevois sur le traitement des eaux usées à cause des augmentations de tarifs prévus initialement par les Services Industriels Genevois. Cette situation n'est pas supportable pour les usagers Gessiens.

La problématique se pose pour les années à venir non seulement sur le tarif mais aussi sur le taux de change. Ainsi pour 2016, le tarif applicable serait de 1,64 CHF le m<sup>3</sup>, ce qui représenterait une augmentation annuelle de 1 845 880 €. Ramené au prix du m<sup>3</sup>, le financement de cette charge supplémentaire nécessiterait une augmentation de la redevance (0.97 €) de 0.38 € soit +39%.

Pour 2017, le tarif applicable serait de 1,73 CHF le m<sup>3</sup>, ce qui représenterait une augmentation annuelle de 2 151 160 €. Ramené au prix du m<sup>3</sup>, le financement de cette charge supplémentaire nécessiterait une augmentation de la redevance (0.97 €) de 0.44 € +45%.

Les chiffres énoncés sont calculés à partir d'un taux de change à parité identique. De ce constat, M. Raphoz expose que la CCPG est amenée à trouver très rapidement une solution franco-française. L'objectif est d'avancer rapidement avec l'Agence de l'Eau, la DREAL et tous les services de l'Etat et de leur exposer cette situation complexe. La construction d'une nouvelle station d'épuration prendra du temps et des solutions sont à trouver pour les 3 ou 4 années à venir, soit une augmentation du tarif appliqué à l'utilisateur, soit une diminution des investissements, soit une mise en place de ces 2 solutions. M. Raphoz rappelle les aléas d'une nouvelle solution franco/française : un contentieux avec l'Agence de l'Eau, les dommages et intérêts que pourraient demander la Suisse, les 19 millions pour la construction de la galerie de Chouilly, le remboursement des subventions versées.

#### **9 - Commissions communales**

A) Commission Scolaire (C.CAMPO et A.LECLERE)

- Réflexion en cours avec Sauverny, voire avec Grilly, pour la construction d'une école maternelle et élémentaire.
- La réunion publique pour les TAP à l'école élémentaire a été faite et a été très intéressante. Celle concernant la maternelle est à venir.
- Le petit film qui a été réalisé durant les activités TAP et présenté aux parents, a été également visionné par le conseil

B) Commission Urbanisme (JM.JOANNES)

- Peu de permis ont été déposés,
- Le projet d'aménagement des parcelles situées « aux Buissons » est en route,
- La vente de l'auberge est bientôt finalisée
- Local coiffeur : le coût de l'accessibilité étant estimé à 7500 €, il est proposé de réduire le prix de vente d'autant, et de laisser ces travaux à la charge de l'acquéreur.
- Le local de La Fruitière : le conseil décide de le conserver au patrimoine communal
- Choix de l'implantation pour le cabinet médical :
  - le site de l'ancien CTS remporte le vote de la commission (espace, pompiers proches, terrain en face pour une future maison pour personnes âgées, etc...). Par ailleurs, les éléments modulaires provisoires peuvent déjà être installés sur le terrain. J.DUBOUT attend les réponses des différents fournisseurs de modulaires (achat et location)

**10 - Informations diverses**

- Courrier commun Grilly/Sauverny/Versonnex sur la problématique des transports en commun
- REPAIR'CAFE : A.LECLERE demande au conseil de faire un peu de publicité pour cette manifestation. Mi-février, une réunion sera proposée aux bénévoles.
- Remerciements aux agents communaux et à M. GRIVET pour le déneigement de la commune lors des importantes chutes de neige de ces derniers jours.

La séance est levée à 22 h 50

Fait à Versonnex, le 10 février 2015

Le Maire,

Jacques DUBOUT